

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Rx11-Flush Aerosol
Code du produit	: 4300-08, 4300-09, 4300-10, 4300-11
Vaporisateur	: Aérosol

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Pour le rinçage des systèmes de climatisation et de réfrigération

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fabricant

Nu-Calgon  
2611 Schuetz Road  
St. Louis, MO  
63043  
US  
T 314-469-7000 / 800-554-5499  
[www.nucalgon.com](http://www.nucalgon.com)

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA/US)

Aérosol, Catégorie 3  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
Provoque un sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
Provoque un sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseils de prudence (GHS CA) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Éviter de respirer les poussières, brouillards.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Garder sous clef.  
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)-	trans-dichloroéthylène trans-1,2-Dichloroéthylène / [2] trans-dichloroéthylène	n° CAS: 156-60-5	45 - 70
1,1,1,2-tetrafluoroétano	HFC-134a	n° CAS: 811-97-2	10 - 30

Remarques : CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.  
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
-------------------	---

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
-------------------	---

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Procédés de nettoyage	: Ramassez les matières déversées et ramassez-les dans un contenant approprié pour l'élimination. . Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Évitez de respirer poussières, brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir hors de portée des enfants. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Garder sous clef.
------------------------	--

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	793 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	200 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	793 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	200 ppm

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

<b>Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)</b>	
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	793 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	793 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT LMPT	200 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	793 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	250 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	793 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS impair; eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Protection oculaire:</b>
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Gazeux
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Colourless
Odeur	: Légère , Éther
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 51 °C (123.8 °F)
Point d'éclair	: Ne brille pas. (ASTM-D 56)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 284 mm Hg
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,3
Solubilité	: Eau: 0.4 g/100g
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible  
Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Teneur en COV : 100 % (697 g/L)

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.  
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Conditions à éviter : Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.  
Matières incompatibles : Agents oxydants forts.  
Produits de décomposition dangereux : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)	
DL50 orale rat	1235 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	24100 ppm/4h
ATE CA (oral)	1235 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	24100 ppmv/4h
ATE CA ( vapeurs)	11 mg/l/4h

1,1,1,2-tetrafluoroetano (811-97-2)	
CL50 Inhalation - Rat	1500 g/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)
ATE CA ( vapeurs)	1500 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

1,1,1,2-tetrafluoroetano (811-97-2)	
NOAEC (inhalation,rat,gaz,90 jours)	50000 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Danger par aspiration : Non applicable

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

<b>Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)</b>	
CL50 - Poissons [1]	135 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 - Crustacés [1]	220 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
<b>1,1,1,2-tetrafluoroetano (811-97-2)</b>	
CL50 - Poissons [1]	450 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static] Source: ECHA)
CE50 72h - Algues [1]	> 118 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	> 114 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

### 12.2. Persistance et dégradation

<b>Rx11-Flush Aerosol</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
<b>Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>1,1,1,2-tetrafluoroetano (811-97-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,06
<b>1,1,1,2-tetrafluoroetano (811-97-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,06 (at 25 °C (at pH 6))

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

### 12.5. Autres effets nocifs

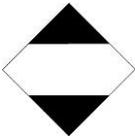
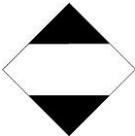
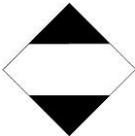
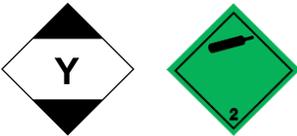
Ozone : Non classé  
Gaz à effet de serre fluoré : Non

### SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
UN1950	UN1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
AÉROSOLS	Aerosols	AEROSOLS	Aerosols, non-flammable
<b>Description document de transport</b>			
UN1950 AÉROSOLS, 2.2	UN1950 Aerosols, 2.2	UN 1950 AEROSOLS, 2.2	UN 1950 Aerosols, non-flammable, 2.2
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY Y
			
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
N° ONU (TMD) : UN1950  
Quantités exemptées (TDG) : E0  
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

<b>DOT</b>	
N° ONU (DOT)	: UN1950
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 306
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un navire de charge et sur un navire à passagers.
DOT Arrimage - Autre information	: 25 - À l'abri de la chaleur radiante, 87 - Ranger « séparé de » la classe 1 (explosifs) sauf division 14, 126 - Ségrégation identique à celle de la classe 9, matières dangereuses diverses

<b>IMDG</b>	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement)	: S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

<b>IATA</b>	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Disposition particulière (IATA)	: A98, A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 2L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

# Rx11-Flush Aerosol

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

### Éthène, 1,2-dichloro-, (1E)- (156-60-5)

QD CERCLA

1000 lb listed under 1,2-Dichloroethylene

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 05-28-2025

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

. Préparé par: Nu-Calgon Technical Service Phone: (314) 469-7000.

L'information contenue dans la fiche de données de sécurité a été rédigée en fonction des meilleures connaissances et de la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.